



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
DE DE SECOURS DES ALPES-MARITIMES

Extrait des délibérations
du conseil d'administration

Séance du 22 mai 2025

Président de séance : Monsieur Charles Ange GINESY

Présents :

Titulaires : Monsieur Bernard ASSO, Madame Marie BENASSAYAG, Monsieur Yannick BERNARD, Madame Alexandra BORCHIO-FONTIMP, Monsieur Pierre DONADEY, Monsieur Charles Ange GINESY, Alexandra MARTIN, Madame Michèle PAGANIN, Monsieur Jean THAON.

Suppléants : Monsieur Jean-Jacques CARLIN, Monsieur Didier CARRETERO, Monsieur Bernard DELIQUAIRE, Madame Céline DUQUESNE, Monsieur Jean-Pierre LAFITTE, Monsieur Gérald LOMBARDO, Monsieur Roger ROUX,

Procurations : Monsieur Anthony BORRE à Monsieur Jean-Jacques CARLIN.

RAPPORT N° 25-7 - Affectation résultat exercice 2024 - Budget principal

Faisant suite au rapport précédent concernant le compte administratif 2024 du budget principal, je vous propose d'affecter le résultat de la section de fonctionnement (4 612 548,79 €) de l'exercice 2024, comme suit :

- en section d'investissement à l'article 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés), à hauteur de 2 000 000 € afin de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement ;
- en section de fonctionnement à la ligne 002 en excédent reporté pour un montant de 2 612 548,79 € au titre de l'excédent net utilisable, conformément au paragraphe 4, chapitre 1 du titre 2 de l'instruction budgétaire et comptable M57.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité, décide :

- d'affecter le résultat de la section de fonctionnement (4 612 548,79 €) de l'exercice 2024, comme suit :
- en section d'investissement à l'article 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés), à hauteur de 2 000 000 € afin de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement ;
- en section de fonctionnement à la ligne 002 en excédent reporté pour un montant de 2 612 548,79 € au titre de l'excédent net utilisable, conformément au paragraphe 4, chapitre 1 du titre 2 de l'instruction budgétaire et comptable M57.

*Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours
des Alpes-Maritimes*



Charles Ange GINÉSY